



MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Liberté
Égalité
Fraternité

Charte du label « Fête du Sport 2025 »



Le 14 septembre 2024, en marge de la célébration des athlètes sur les Champs-Élysées, le Président de la République a annoncé la création d'une Fête nationale du Sport. Dans la continuité de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de la Grande Cause Nationale 2024, ce rendez-vous annuel poursuit une double ambition : **promouvoir la force sociétale du sport et inciter les Français à pratiquer davantage**. Parmi d'autres initiatives, cette fête incarne notre conviction que la réussite des Jeux ne marque pas la fin de l'histoire, mais le point de départ d'une transformation durable de la place du sport dans notre société.

Temps fort de la rentrée, la Fête du Sport sera également le point d'orgue d'un été festif dédié aux célébrations du 1^{er} anniversaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

La Fête du Sport doit ainsi permettre de mettre en mouvement l'ensemble des citoyens et de susciter l'envie de pratiquer une activité physique et sportive. Dans ce cadre, et afin de mobiliser le plus grand nombre, il est possible de labelliser « Fête du Sport » les événements organisés le 14 septembre 2025, et à titre dérogatoire, certains événements organisés entre le 6 et le 21 septembre 2025. Pour ce faire, la signature de la présente charte est obligatoire. Elle engage les organisateurs des événements à respecter six engagements :

- 1. S'engager** à utiliser le label exclusivement au cours de l'année 2025 dans un cadre associatif, entrepreneurial ou institutionnel, et sans fins

commerciales (sauf accord préalable des Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ou du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative).

2. **S'engager** à apporter leur contribution pour que, collectivement, nous atteignions les objectifs de la Fête du Sport 2025 :

- **Renforcer et valoriser le rôle sociétal du sport**
La Fête du Sport doit permettre de rappeler le rôle de l'activité physique pour lutter contre la sédentarité, un enjeu majeur de santé publique qui s'inscrit pleinement dans **la Grande Cause Nationale 2025 dédiée à la santé mentale**. Cette fête doit également mettre en lumière comment **le sport permet de rassembler et de renforcer le lien social, en mettant à l'honneur les bénévoles** et leur engagement essentiel au dynamisme associatif, les athlètes et para-athlètes, les cadres du sport, etc...
- **Inciter les Français à adopter un mode de vie actif et sportif**
La Fête du Sport constitue un levier pour **inciter les Français à pratiquer une activité physique** en leur faisant découvrir, dans une ambiance conviviale, **la diversité des pratiques accessibles à toutes et tous**.
- **Faire vivre l'héritage des Jeux de Paris 2024**
La Fête du Sport permettra de prolonger l'élan des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et **d'ancrer leur héritage dans tout le pays**, en mobilisant citoyens, clubs et collectivités autour des valeurs du sport. En recréant un engouement national, elle préparera aussi l'horizon des Jeux d'hiver des Alpes françaises 2030, renforçant ainsi la place de la France comme grande nation sportive.

3. **S'engager** à porter un événement qui doit :

- **Avoir lieu le 14 septembre** (ou bien, à titre dérogatoire, entre le 6 et le 21 septembre) ;
- **Proposer des initiations sportives accessibles à toutes et tous, y compris des pratiques partagées entre personnes valides et personnes en situation de handicap ;**
- **Offrir un accès gratuit aux activités proposées ;**
- **Promouvoir les bienfaits et les valeurs du sport ;**
- **Présenter un caractère festif ;**
- **Encourager à pratiquer 30 minutes d'activité physique par jour ;**
- **Être organisé, dans la mesure du possible, dans des lieux iconiques et populaires ;**
- **S'adresser au grand public, avec une attention particulière pour les publics éloignés de la pratique (femmes, étudiants, seniors, personnes en situation de handicap) ;**
- **Mobiliser le mouvement sportif et les collectivités territoriales.**

4. **S'engager** à respecter les principes républicains et assurer l'ouverture de l'événement sans discrimination.

5. **S'engager** dans une démarche d'éco-responsabilité.

Consultez la fiche « [Organiser un événement « Fête du Sport » responsable](#) ».